

**CONFERENCE INTERNATIONALE DES
FORMATIONS D'INGENIEURS ET DE
TECHNICIENS**

D'EXPRESSION FRANCAISE

Réseau des Sciences de l'Ingénieur de
l'Agence Universitaire de la Francophonie



CITEF

***PRIX DE L'INNOVATION EN SCIENCES
ET TECHNIQUES***

1^{ère} édition

OCTOBRE 2017- JUIN 2018



Objectif et règlement

L'objectif du Prix de l'Innovation en Sciences et Techniques Francophone est de stimuler, récompenser et mettre en valeur le dynamisme, l'excellence et la créativité de la jeunesse francophone dans le domaine des Sciences et des Techniques.

Il s'agit de récompenser un travail d'étudiant(e) original effectué dans le cadre des études supérieures dans un pays francophone (membre de l'OIF). Tous les niveaux d'études supérieures sont concernés. Le travail peut-être individuel ou en groupe dans le cadre de projets d'étude menés au cours de l'année universitaire 2017-2018.

Le caractère innovant de l'étude doit être démontré, les possibilités d'application dans les pays francophones développées.

Trois prix seront attribués : 2500, 1500 et 1000 euros par ordre de mérite.

La date limite de soumission des candidatures au prix de l'Innovation en Sciences et Techniques est fixée au 1^{er} juin 2018. Le dossier devra être envoyé par mail au président de la CITEF :
d.gentile1804@orange.fr

Le dossier de candidature doit comprendre :

Nom et qualité du ou des candidats.

Etablissement de rattachement, niveau du diplôme.

Cadre de l'étude : travail personnel, travail de groupe. Si il s'agit d'un travail encadré, nom et qualité de l'enseignant responsable.

Description détaillée de l'innovation : objet, caractère novateur, déroulement du travail, résultat, applications...

Éléments à fournir : cahier des charges, rapport d'étude et toutes preuves du résultat obtenu (photographies, maquettes, logiciels, évaluation de l'encadrement, applications...)

Le jury constitué par le bureau de la CITEF se réunira au mois de juin 2018, les résultats seront proclamés à la fin du mois de juin 2018.

Les décisions du jury sont sans appel, chaque candidat(e) sera tenu(e) informé(e) à titre personnel.